

Receveur général des fermes

Marie-Laure Legay

Le receveur général des gabelles , des traites et des tabacs était un cadre supérieur de la Ferme générale, chargé de centraliser les recettes des receveurs particuliers au niveau d'une direction. Il centralisait les espèces des recettes particulières qui n'étaient pas trop éloignées, et les papiers à un mois d'échéance des receveurs plus lointains. Ces receveurs furent établis comme officiers civils par l'édit de mai 1696, mais rétablis comme commissaires par l'édit de juin 1717. Leurs charges furent remboursées et les intérêts au denier 25 réglés par la Ferme générale. Outre les receveurs généraux attachés aux 42 directions générales des Fermes, il faut ajouter les receveurs généraux des provinces se situant hors des Cinq grosses fermes. Par ailleurs, certaines directions disposaient de plusieurs receveurs généraux, spécialisés par partie des fermes. Dans tous les cas, ces hommes maniaient des sommes importantes pour le compte du roi en espèces et en billets. Si l'on étudie l'inventaire du bureau de Pierre Gitton de la Ribellerie, receveur général des fermes du roi à Lyon, décédé en 1756, on repère cent lettres de change tirées sur Paris pour un montant total de 463 463 livres, auxquelles il faut ajouter les 249 rescriptions qu'il acquitta entre le premier novembre 1755 et mi-février 1756 et qui représentaient un montant total de 505 680 livres. De son côté, Amielh de Mérindol devint receveur général des fermes à Bordeaux pour avoir prêté une somme conséquente au Dauphin : 322 000 livres. tabacs de la direction de Caen, Pierre Foucques de Belleville, écuyer, porte-manteau du duc d'Orléans, seigneur de Cormelles-le-Royal, Saint-Julien, Rupière et Betherville, puis de son fils : Louis Philippe Foucques de Belle ville de Rupière. Le premier exerça dans les années 1730 à 1750, années au cours desquelles sa correspondance passive témoigne d'un constant rappel à l'ordre du bureau de correspondance parisien pour obtenir ses états mensuels et ses versements à la caisse centrale d'André Guillaume Gaultier. Sur le tableau ci-dessous, établi à partir des comptes de Belleville, on constate une certaine régularité des versements faits à Paris et une corrélation étroite de ces derniers avec les recettes. Les retards de Belleville n'étaient guère tolérés : Vous étiez en debet, Monsieur, au premier octobre dernier sur la 3e année de Desboves de 90 359 livres , lit-on dans une lettre du 29 novembre 1735 ; vous étiez en débit au premier du mois de 226 069 livres , lit-on dans une autre du 22 juillet 1740. Ces rappels étaient vite suivis d'effet. Montants des produits de la recette générale des tabacs de Caen et des versements à la caisse centrale des Fermes à

Paris (1740- 1743) gabelles de la direction de Bourges, de Dijon ou Montpellier, mais c'était exceptionnel, notamment lorsqu'ils devaient tenir compte de caisses particulières étrangères à la Ferme. Si les Fermiers généraux repéraient un receveur trop engagé dans les spéculations commerciales, comme c'était le cas du receveur des petites gabelles de Narbonne, ils tiraient sur lui le maximum de rescriptions, par prévoyance. Enfin, quand les rescriptions venaient à manquer, la compagnie préférait des remises en lettres de change plutôt qu'en espèces. Il est de notoriété que le receveur général de Toulouse manque souvent de papier sur Paris pour faire sa remise et que la Compagnie, malgré ses rescriptions, est obligée de laisser des fonds en souffrance à moins de les faire voiturer en espèces, ce qui deviendrait très dispendieux pour la Ferme générale, lit-on dans un mémoire du début du XVIIIe siècle. Normandie. Celle-ci fit biffer l'érou et condamna la Ferme générale à 50 000 livres de dommages et intérêts et en tous les dépens de cause principale et d'appel. La culpabilité de Belleville demeura donc incertaine. Sans doute le fils hérita de la dette de son père qui passait pour faible : la dureté n'est pas du caractère du sieur de Belleville, la ville de Caen quelques autres de la Province attesteroient même que sa complaisance lui a occasionné des pertes. visite des fermiers généraux de tournée, accordait des promotions aux plus zélés. Le receveur général de la direction de Senlis, Louis Berton, âgé de 44 ans, passé par tous les grades, fut nommé en 1776. Jugé très bon comptable, grand travailleur, très entendu, saisissant avec intelligence toutes les parties de la régie par Antoine-Louis Bertin de Blagny, il fut promis à la fonction de directeur à la suite de l'inspection du fermier général dans la généralité de Paris.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AD Calvados, 2C 1920, 1921, 1922 : procès de Louis Philippe Foucques de Belleville, receveur général des tabacs, 1779-1790
- AD Calvados, 5C 2 : comptes et correspondance passive de Pierre Foucques de Belleville, receveur général des tabacs
- AD Calvados, 5C 7 : procès impliquant Pierre Foucques de Belleville
- AD Rhône, 5C 14, procès-verbal de levée de scellés et description des registres et papiers de feu Pierre Gitton de la Ribellerie, receveur général des fermes du roi à Lyon, au nom de Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire, 1756
- AN F4 1946, dossier Amielh de Mérindol
- AN, G1 15, Délibération de la compagnie des Fermiers généraux du 14 janvier 1760, sur les remises des receveurs généraux

- AN, G1 88, dossier 15, Etat du produit brut année commune des trois premières du bail Laurent David des recettes générales des grandes et petites gabelles, 1779
- AN, G1 91, Rapport des vérifications faites par M. Bertin, fermier général de tournée dans les différentes directions d’aides de la généralité de Paris , 1777
- G1 111, dossier 3 : Mémoire pour la recette générale d’Espalion, s.d., début XVIIIe siècle
- AD Calvados, 2C 1920, 1921, 1922 : procès de Louis Philippe Foucques de Belleville, receveur général des tabacs, 1779-1790
- AD Calvados, 5C 2 : comptes et correspondance passive de Pierre Foucques de Belleville, receveur général des tabacs
- AD Calvados, 5C 7 : procès impliquant Pierre Foucques de Belleville
- AD Rhône, 5C 14, procès-verbal de levée de scellés et description des registres et papiers de feu Pierre Gitton de la Ribellerie, receveur général des fermes du roi à Lyon, au nom de Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire, 1756
- AN F4 1946, dossier Amielh de Mérindol
- AN, G1 15, Délibération de la compagnie des Fermiers généraux du 14 janvier 1760, sur les remises des receveurs généraux
- AN, G1 88, dossier 15, Etat du produit brut année commune des trois premières du bail Laurent David des recettes générales des grandes et petites gabelles, 1779
- AN, G1 91, Rapport des vérifications faites par M. Bertin, fermier général de tournée dans les différentes directions d’aides de la généralité de Paris , 1777
- G1 111, dossier 3 : Mémoire pour la recette générale d’Espalion, s.d., début XVIIIe siècle

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Receveur général des fermes* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/226>